



Concept de protection Covid-19 chez Vevey Riviera Basket (VRB)

Valable dès le 23 octobre 2020

Se basant aussi sur les recommandations de Swiss Basketball, Vevey Riviera Basket s'engage, par l'intermédiaire de son encadrement et du responsable Covid-19, à respecter les cinq principes suivants lors des entraînements et des compétitions à partir du lundi 24 août 2020 :

1. Pas de symptôme à l'entraînement et match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux compétitions. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour, dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours garder les distances (1,5 m avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont à nouveau autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler. Lors de l'entraînement, il est nécessaire d'avoir un espace d'au moins 10 m² par personne. Dans la pratique du basketball, cette contrainte est très facile à respecter. Si on dispose d'une salle de 30mx20m, cela représente 600m², donc une surface théorique permettant d'accueillir jusqu'à 60 personnes.

3. Port du masque

Dès 12 ans, port du masque en tout temps hormis pour la pratique sportive. Le port du masque est donc obligatoire dans les couloirs, dans les vestiaires, sur les bancs et dans la salle si l'on ne joue pas.

4. Respect des règles d'hygiène

Se laver soigneusement les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. L'encadrement des équipes veille à ce que tous les joueurs et joueuses se lavent les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger eux-mêmes et leur entourage.

5. Etablir des listes de présence

En cas de besoin, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de garantir le « traçage » des personnes, l'encadrement des équipes tient les listes de présence pour chaque entraînement et match. La personne responsable de l'entraînement et du match, en principe l'entraîneur en titre, est chargée de tenir une liste complète et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du concept de protection Covid-19. Chaque entraîneur en titre établit la liste des présences pour chaque entraînement et match. Cette liste contient aussi les noms des personnes entrant dans la salle au début, pendant et après l'entraînement ou match. Dans le souci du « traçage », il est impératif de garder des groupes fixes pour les entraînements ou au minimum d'éviter le mélange des groupes.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Pour Vevey Riviera Basket, le responsable Covid-19 est René Cudré-Mauroux (076 302 89 25).

Vevey, le 23 octobre 2020

Vevey Riviera Basket

Nathan Zana, Président